

RAPPORT SUR LES INCIDENCES
ENVIRONNEMENTALES DU PROJET DE CONTRAT
DE QUARTIER DURABLE
ETANGS-NOIRS

Résumé non-technique

Commune de Molenbeek-Saint-Jean



Le présent rapport de phase 1 se compose des parties suivantes :

1. Définition de critères pour l'évaluation des incidences environnementales et de leur suivi

Pour chaque thématique définie dans le cahier des charges un certain nombre de critères, quantitatifs ou plus qualitatifs, ont été définis. Ils se basent sur les données disponibles, les normes et seuils présents dans les plans et programmes et, en l'absence de données fines à l'échelle du périmètre, sur une analyse plus qualitative.

Ces critères serviront dans toutes les étapes du RIE et seront ensuite repris pour le suivi, assurant ainsi une grande cohérence au RIE et à la mise en œuvre du programme.

Ces critères sont explicités dans le Document 1 sous forme de « fiches ».

2. Diagnostic partagé du CQD et du RIE

Le diagnostic réalisé par le bureau d'études (PTA) sert de base de travail pour la définition de la situation environnementale de départ.

Ce diagnostic est disponible dans le dossier du CQD.

3. Définition de « l'alternative 0 »

L'alternative 0 est la situation au fil de l'eau, à savoir ce qu'il devrait se passer en l'absence du Contrat de Quartier Durable.

Pour cela sont prises en compte les données suivantes :

- Les plans internationaux, nationaux et régionaux en vigueur (SDD de l'UE, Directive Natura 2000, Plan Fédéral de développement durable, ...)
- La programmation et les documents sectoriels à l'échelle régionale (RRU, Plan Nature, Good Move...)
- Les plans et règlements locaux des communes correspondants à chaque CQD (Agenda 21, PPAS, schémas directeurs, ...)
- Les évolutions tendanciennes de la population qui pourraient impacter le quartier au sens large
- Les projets existants sur le territoire, en cours ou déjà programmés

Cette analyse se retrouve dans le document 3.

4. Réalisation du bilan de référence

Les données issues du diagnostic et de l'alternative 0 sont alors compilées dans un tableau synthétique qui prend la forme suivante :

Thématique	Critères	Résumé du diagnostic et de l'alternative 0	Évaluation du Diag	Alternative 0	Bilan de référence	Enjeux majeurs et opportunités du bilan de référence
Thème 1	Critère 1			=		
	Critère 2			-		
	Critère 3			-		
	Critère 4			+		
Thème 2	Critère 1			+		
	Critère 2					
	Critère 3			=		

- Les deux premières colonnes reprennent les thématiques et les critères,
- La 3^{ème} colonne reprend les grandes lignes du diagnostic et de l'alternative 0 appliquées à chacun de ces critères,
- La colonne « évaluation » permet de noter chaque critère au regard du diagnostic selon le barème suivant :

	Evaluation négative du critère
	Point de vigilance
	Evaluation positive du critère
	Evaluation neutre du critère
	Absence de données suffisante pour évaluer le critère / évaluation non pertinente

- La colonne « alternative 0 » met en évidence graphiquement les évolutions probables ou attendues au fil de l'eau pour chaque critère. La forme retenue pour cette évaluation est la suivante :

+	Amélioration du critère
=	Statut quo
-	Détérioration du critère

- La colonne « bilan de référence » met en évidence la somme des deux évaluations précédentes. Si « l'alternative 0 » présente une amélioration d'un critère noté en rouge, celui-ci peut apparaître en rouge (si les améliorations sont minimales), en orange (s'il reste des points de vigilance) ou en vert (si la situation est clairement améliorée). A l'inverse si l'alternative 0 empire la situation celui-ci pourra être noté en rouge. Ce bilan de référence est la « note » de départ de toute l'analyse des incidences environnementales qui viendront en phase 2.
- La dernière colonne reprend les grands enjeux du bilan de référence ainsi que les opportunités qui s'en dégagent. Il met en valeur ce qui doit être préservé ou amélioré sur le territoire par critère.

DOCUMENT 3 : DÉFINITION DE L'ALTERNATIVE 0

Pour réaliser l'alternative 0 nous avons considéré d'une part l'impact potentiel des documents de planification stratégiques pour l'ensemble du quartier Étangs Noirs, mais aussi les projections de population de l'IBSA pour la commune de Molenbeek, et les projets immobiliers, d'équipements, et d'espaces publics à proximité immédiate du site.

Les documents de planification

Orientations régionales

La Région de Bruxelles-Capitale s'est dotée au cours des dernières années de plusieurs plans d'orientation stratégiques qui peuvent avoir un impact sur le périmètre du CQD Étangs Noirs.

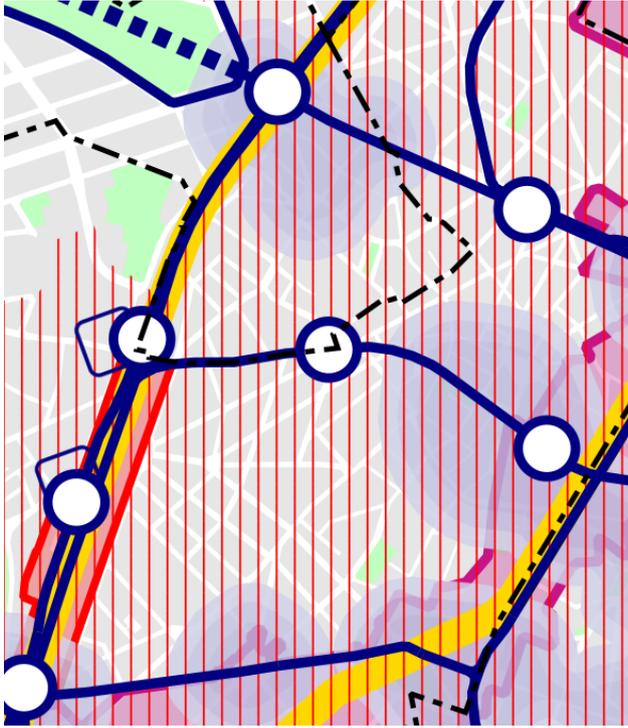
Le PRDD

Le Plan Régional de Développement Durable, adopté en 2018, place le périmètre du CQD dans le cadran Nord-Ouest de l'hypercentre ville. La vision générale du PRDD pour le périmètre est un quartier à proximité de zone stratégique (Gare de l'Ouest, zone du canal) sur lequel un travail de revitalisation est nécessaire et dans lequel on trouve quelques noyaux d'identité locale.

L'ensemble du périmètre est classé en Zone de Revitalisation Urbaine (ZRU) 2020. La zone prioritaire de revitalisation répond ainsi au principe de concentration des aides et des programmes (i.e. CQD, CRU, Politique de la Ville, primes à la rénovation et à l'embellissement du bâti) afin de garantir l'effet des investissements publics dans les zones les plus défavorisées.

Notons que le périmètre est également classé au PRDD en *Zone de verdoisement prioritaire*, ce qui implique que le quartier nécessite la création de nouveaux espaces verts notamment par la mise en valeur des espaces résiduels, intérieurs d'îlots, toitures, façades, etc. ainsi que la création de nouveaux parcs publics réalisée lors de la réurbanisation des grandes zones stratégiques.

Dans la vision du PRDD, le quartier se trouve à proximité immédiates de grands axes régionaux de mobilité accueillant des lignes de transports en commun à haute capacité et aménagés de manière à accueillir des linéaires RER vélo constituant des corridors de mobilité. L'intérieur du quartier est, lui, majoritairement pensé comme une zone apaisée.

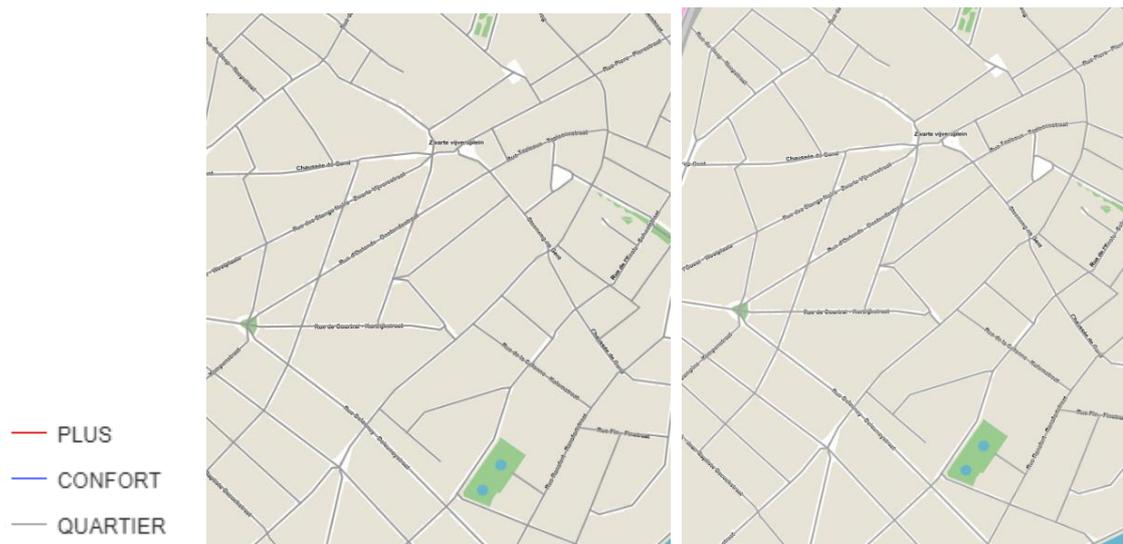


Projet de Ville du PRDD, 2018

Le PRM « Good Move »

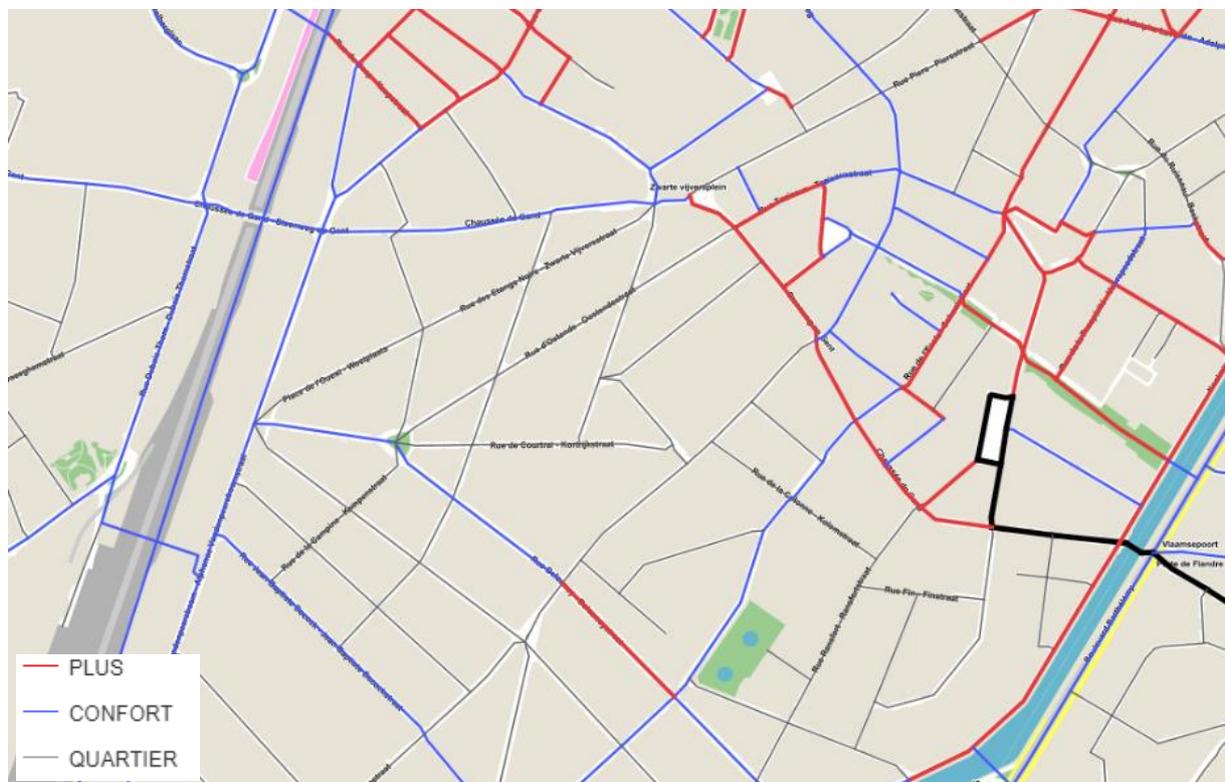
Concernant plus spécifiquement la mobilité, le nouveau Plan Régional de Mobilité « Good Move », approuvé en mars 2020, succède au précédent plan régional Iris 2. Une des particularités du nouveau PRM est qu'il intègre désormais une dimension multimodale à la spécialisation des voiries (SMV) et prend en compte tous les autres modes de déplacements (marche, vélo, TC, poids-lourds en plus de la voiture) en leur assignant un niveau d'importance en fonction du contexte et des réseaux de mobilité.

Concernant les **réseaux auto et poids lourds**, tout le périmètre est considéré en voirie de quartier. Ceci signifie que le trafic automobile (et poids-lourds à fortiori) doit être réduit de manière générale dans l'ensemble de l'intérieur du périmètre et se concentrer sur les grands axes à proximité du quartier (le boulevard Leopold II au nord par exemple).



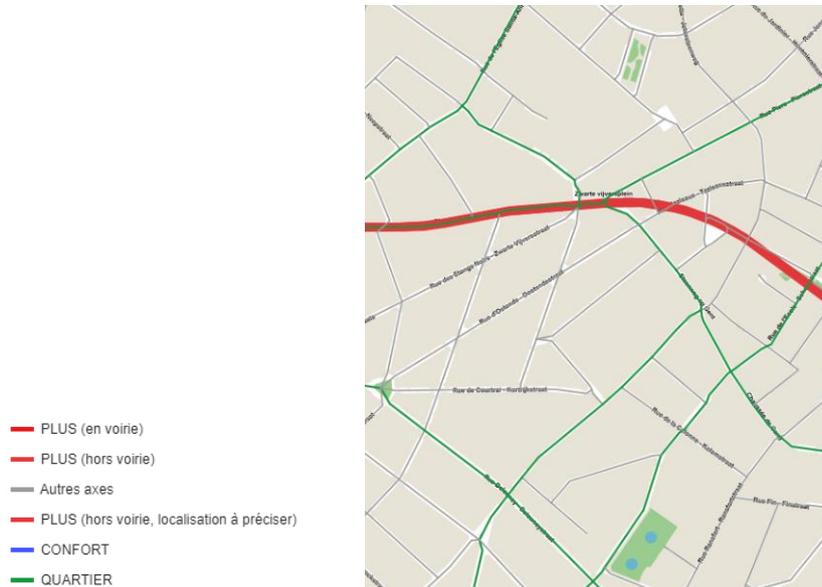
Réseaux auto (gauche) et poids-lourds (droite) de la SMV (source : Mobigis)

Concernant le **réseau piéton**, la quasi-totalité des rues du périmètre acquièrent une importance certaine (de niveau « Confort » ou « Plus »). La volonté est de mettre en avant les mobilités actives et notamment la marche au sein du quartier, situé entre la magistrale piétonne vers le centre (chaussée de Gand et place communale) et le quartier Jacquet, très piéton.



Réseau piéton de la SMV (source : Mobigis)

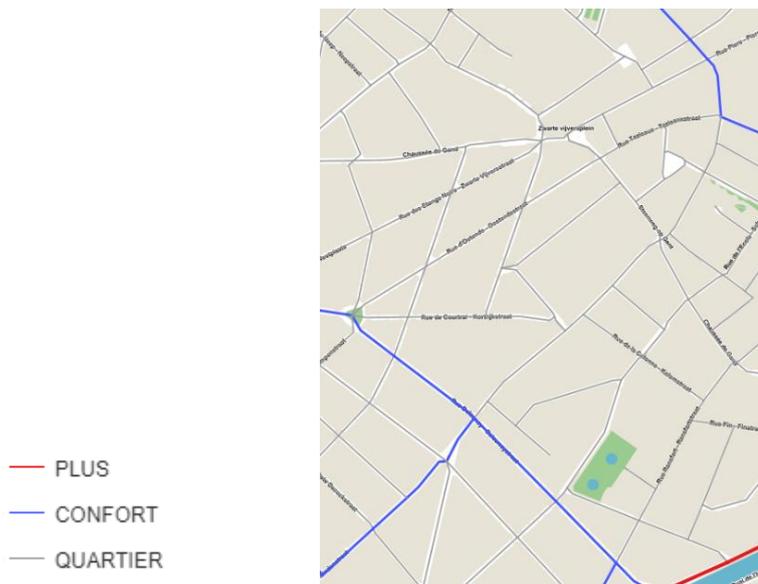
Concernant le **réseau de transports en commun**, la bordure nord du périmètre (chaussée de Gand) est desservie par un axes confort + (métro) tandis que le quartier est traversé par plusieurs axes quartiers. L'ensemble présente une très bonne desserte générale en transports en commun.



Réseaux de transports en commun de la SMV (source : Mobigis)

Enfin, concernant le **réseau vélo** : le périmètre du CQD se trouve à proximité de la cyclostrade le long de la ligne ferroviaire L28 (en confort +, part du RER vélo) : une liaison cycliste régionale reliant, sur 6.5km Masui (au nord) à la station Jacques Brel (au sud). Le RER vélo en réseau confort + sur le boulevard Léopold II est également proche du périmètre, au nord.

L'ensemble du périmètre comprend peu de voiries reprises en confort et confort +.



Réseaux cycliste de la SMV (source : Mobigis)

Pour la mise en œuvre locale du plan Good Move, il faudra attendre que le périmètre soit étudié dans un Contrat Local de Mobilité (CLM).

Le Plan Directeur Bus de la STIB

Le nouveau plan bus de la STIB a été approuvé par le gouvernement et prévoit une série de changements directs et rapides sur le territoire à l'horizon 2022 dont un dans le périmètre du CQD :

- La ligne 89 a été remplacée en 2021 par la ligne 86 permettant une nouvelle liaison directe entre différents quartiers de Molenbeek (Machtens, Gare de l'Ouest, Comte de Flandre, Ribaucourt et Tour & Taxis) ainsi que de nombreuses correspondances possibles avec le métro.

Orientations communales

Plans Communaux

La commune dispose de documents stratégiques ou opérationnels pour son territoire :

- Plan communal de mobilité : étudié en 2013, le PCM avait déjà permis de mettre en lumière les grands enjeux du territoire en termes de mobilité et proposé un nouveau plan de circulation dans le centre historique en lien avec le projet de piétonisation de la chaussée de Gand, la modération du trafic dans les quartiers, l'amélioration de la desserte en transports collectifs en rabattement sur le métro, la valorisation de l'offre en stationnement existante en ouvrage ou encore le développement de réseaux cyclables et piétons structurants sécurisés et attractifs. Il est important de noter que, d'une part, ce plan n'a jamais été approuvé par le Collège, et, d'autre part, la mise en œuvre du plan Good Move implique qu'un nouveau PCM soit élaboré dans les prochaines années.
- Plan communal de développement : assez ancien (adoption en 2004), le PCD pointait cependant déjà certains points saillants pour la zone du périmètre (proche de la gare de l'Ouest, une situation géographique attractive car proche de l'hypercentre, une bonne santé démographique, ...) tout en déplorant des problématiques toujours d'actualité (paupérisation, accroissement des ménages isolés, problèmes de sécurité, une densification trop aiguë, ...).
- En 2020, Molenbeek a lancé l'élaboration d'une « Vision d'Avenir » pour le développement territorial de la commune : il s'agit d'un programme opérationnel similaire à celui d'un CQD ou d'un CRU mais portant sur l'entièreté du territoire communal. Le document des priorités de l'étude « Vision d'Avenir » a déjà été approuvé par le Collège Communal. 5 priorités ont été dégagées : 1) « davantage de culture : Molenbeek nourissante », 2) « davantage de travail : Molenbeek productive », 3) « davantage de qualité de vie : Molenbeek radieuse », 4) « davantage de paysage : Molenbeek verte », 5) « davantage de diversité & mobilité sociale : Molenbeek poreuse ».

Dans le diagnostic de ce document, le périmètre du CQD est repris dans les quartiers du Molenbeek historique et la zone Étangs Noirs et participe à différents enjeux liés au rayonnement de la zone de développement du canal.

Les évolutions tendanciennes

Les grandes évolutions tendanciennes prévues à l'échelle de la Région Bruxelles-Capitale et de la Commune de Molenbeek auront impact sur le quartier Étangs Noirs.

Projections de population

L'évolution de la population molenbeekoise est légèrement moins importante que les autres communes bruxelloises ces dernières années (moyenne de 0,54%) et est projetée de se poursuivre ainsi à l'horizon 2025. Entre 2020 et 2025, une augmentation de 1.159 habitants est attendue ; d'ici à 2030 la population devrait avoir augmenté de 3.475 personnes.

La tendance principale qui semble se dessiner pour l'avenir à Molenbeek est double : à la fois un vieillissement de la population avec une augmentation générale de la population de senior (>55ans), mais aussi une augmentation de la part des jeunes adultes (15-30 ans) à l'horizon 2030.

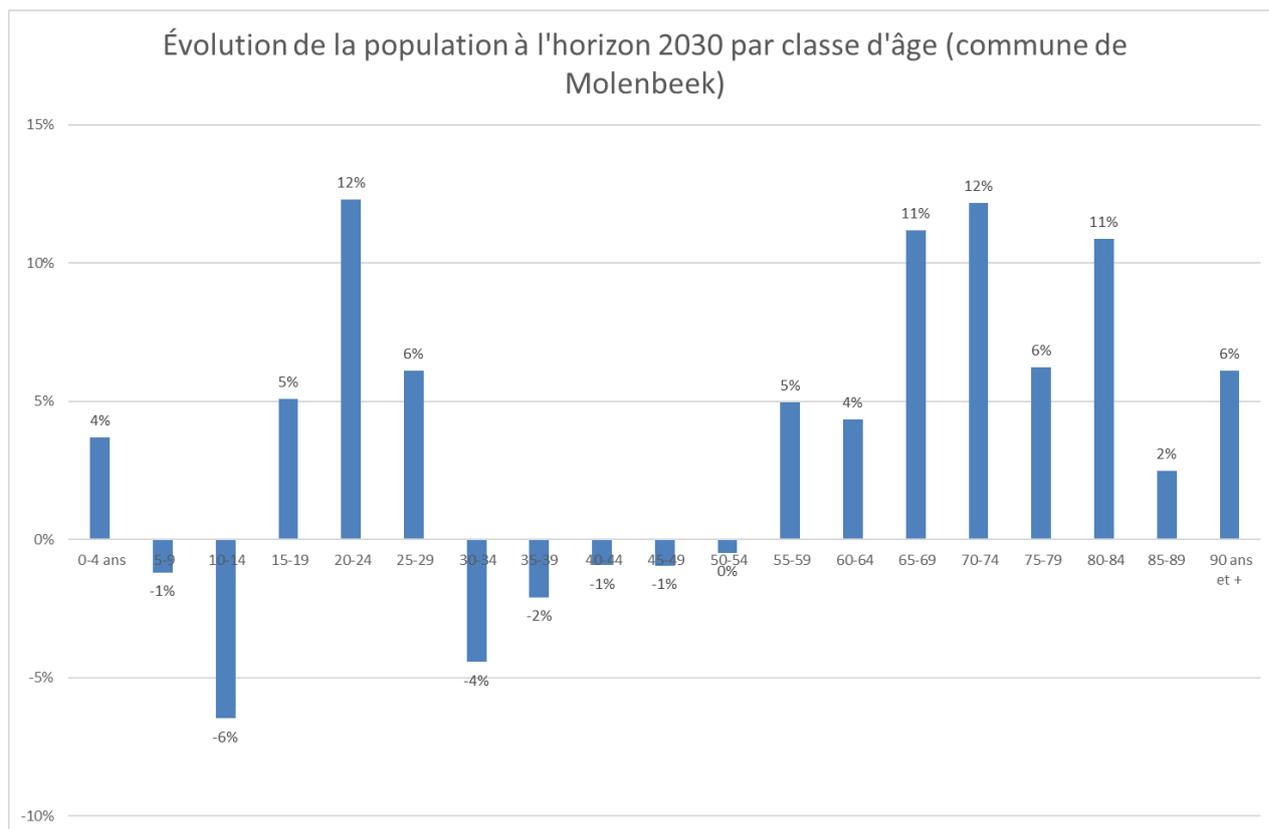
Tel qu'illustré dans le graphique ci-dessous, les tranches d'âges qui devraient connaître la plus forte croissance à l'horizon 2030 sont les 20-24 ans (+12%) et les 70-74 ans (+12%, suivis des 65-69 ans et 80-84 ans à +11%).

On note que les tranches de population entre 30 et 54 ans sont toutes en diminution.

Si la population de jeunes enfants est en légère augmentation (+4% pour les 0-4ans), on note que les 5-9 ans et 10-14 ans diminuent (respectivement -1% et -6%).

La taille moyenne des ménages privés est plus importante dans le quartier (2,72) qu'à l'échelle de la Région bruxelloise (2,17) en 2019. C'est l'une des communes bruxelloises où la taille moyenne des ménages est la plus élevée. Les projections ne prévoient pas de changement notable à ce niveau.

Toutefois, il est important de préciser que les tendances à l'échelle du périmètre peuvent différer de la tendance plus générale de la commune.



Évolution attendue de la population par classe d'âge à l'horizon 2030 à Molenbeek (source données : IBSA)

Ces données vont avoir des conséquences directes sur :

- À terme le type de logements, car les besoins en logements adaptés au PMR (et au vieillissement) se feront plus pressants dans les années à venir. On notera aussi un besoin accru de logements plus petits pour les jeunes en début de carrière professionnelle.
- La demande en équipements de proximité, d'accueil de la petite enfance et en activité de loisirs et périscolaire.
- La demande en équipements de santé et social, avec probablement une demande accrue pour les personnes âgées.

Les projets en cours sur le territoire

Ces projets sont ceux qui impacteront le quartier à plus court terme puisqu'ils ont été réalisés tout récemment, sont en cours ou projetés à court terme. Il est important de noter qu'un deuxième CQD (Jacquet) jouxtant le périmètre d'Étangs Noirs au nord se déroule en parallèle : différents projets pourront (devraient) trouver des synergies.

Opérations en cours ou prévues dans le périmètre du CQD Étangs Noirs

Le périmètre a fait l'objet de plusieurs programmes de rénovation qui ont permis de développer du logement (dont du logement à caractère social), rénover des voiries et des espaces publics, développer des équipements communautaires, ...

Le CRU 6 « Autour de Simonis » est en phase d'élaboration de programme et couvrira une partie du périmètre, ses projets ne sont donc pas encore arrêtés mais porteront, entre autres, sur (selon les informations disponibles) :

- L'aménagement du parvis de la station de métro Simonis ;
- Le réaménagement d'une partie de la place Étangs Noirs (espace de rencontre vert-bleu) ;
- Les abords de la cyclostrade de la ligne 28 ;
- Le parcours vert des écoliers reliant le Sippelberg, l'espace ouvert au pied des tours de logements sociaux Gandhi, le parc Victoria (Koekelberg), le pied de tours Schmitz (Koekelberg), la place des Etangs Noirs, la place Voltaire, pour continuer vers le parc Bonnevie en direction du canal de Bruxelles ;

Enfin, dans le cadre du programme « Politique de la Ville 2021-2025 », il est prévu de réaménager le parc de la Fonderie pour renforcer sa relation avec son environnement (notamment les jardins au pied des logements sociaux, l'auberge de jeunesse, l'école De Klimpaal, le Musée de l'industrie et du travail et la rue Cail et Halot).

Opérations en cours ou prévues à proximité immédiate du périmètre du CQD Étangs Noirs

Le Contrat de Quartier Durable « Autour du Parc de l'Ouest » est encore en cours à proximité immédiate du périmètre. Il prévoit, notamment, le réaménagement du parc Étangs Noirs (2019-2023).

Les projets du CQD voisin, Jacquet, ainsi que les projets du CRU 6 à proximité du périmètre seront à considérer.

On note aussi la présence du contrat école Toots Thielemans à l'est du périmètre dont la deuxième phase devrait être conclue fin 2021.

DOCUMENT 4 : ANALYSE DU DIAGNOSTIC ET BILAN DE RÉFÉRENCE

Les tableaux des pages suivantes reprennent dans leur dernière colonne l'ensemble des enjeux et opportunités pour le territoire, déclinés par thématique et par critère.

En résumé de cette analyse plus détaillée, certains enjeux transversaux se dégagent pour le territoire :

- La forte densité de population et de bâti dans le périmètre crée des besoins sociaux importants en termes d'espaces fédérateurs et de rencontre, qu'ils soient intérieurs ou extérieurs. Or ces espaces manquent dans le quartier ou sont jugés désuets, sales, non sûrs et peu adaptés aux besoins des habitants, ce qui est globalement problématique. Un enjeu central est donc de développer ces espaces (de manière qualitative) pour les différents publics du quartier et les mettre en adéquation avec les besoins habitants dans une optique de cohésion sociale. Dans une optique de confort et afin de créer des îlots de fraîcheur dans ces espaces publics, il serait opportun d'y maximiser la végétalisation.
- Le périmètre déplore une carence importante en espaces verts. Un des grands enjeux est de développer de nouveaux espaces verts accessibles au public malgré le peu d'espace disponible.
- Outre l'intérêt social du développement d'espaces verts, il sera important de travailler sur la désimperméabilisation de ce quartier densément bâti et sur la verdurisation de tous les espaces disponibles (toitures, façades, cours de récréation, espaces de mobilité délaissés...) afin de participer au mieux au réseau écologique, à la réduction de l'effet « îlot de chaleur », à la gestion des eaux...
- De manière générale, la réduction de la pression automobile est un point d'attention pour le projet de programme : le respect de la zone 30, la mise en œuvre du déclassement de voiries (via le plan Good Move) et la réduction de l'impact du stationnement sur l'espace public permettront d'une part de diminuer le bruit au sein du quartier tout en augmentant la sécurité routière, mais permettront par ailleurs de libérer de l'espace pour d'autres fonctions (espaces publics végétalisés par exemple). Un enjeu sera de garantir que les riverains puissent stationner à relative proximité de leur domicile (même hors voirie), au vu de la pression sur le stationnement par les locaux.
- En termes de sport, des infrastructures de tout type sont à développer (en veillant à leur diversité pour répondre aux besoins spécifiques de différents groupes sociaux), dont des équipements en rue (street workout par exemple, agrospace, skatepark...) permettant de bénéficier d'équipements gratuits à toute heure, entre autres du public adolescent. De même, plusieurs plaines de jeu devraient être créées pour répondre à la demande.
- La formation et la remise à l'emploi restent un enjeu tant à l'échelle globale qu'à celle du périmètre.
- Au vu de la densité bâtie et de la qualité du bâti, il semble essentiel de préconiser la rénovation plutôt que la construction.
- Enfin d'une manière générale, le diagnostic a fait constat de la mauvaise image que les habitants entretiennent de leur quartier. Un ensemble de dynamiques négatives à l'œuvre (décrochage et absentéisme scolaire, chômage élevé, secteur informel trop développé, vandalisme, ...) doivent être intégrées de manière transversale aux différentes interventions répondant aux enjeux précédents.

PHASE 2 :

Analyse des incidences environnementales du
projet de programme du CQD

5. Processus itératif

La seconde phase du RIE a été réalisée selon le processus suivant :

- Avant l'élaboration du projet de programme, une réunion de travail a permis au bureau d'étude du RIE et à celui en charge de la rédaction du programme d'échanger à propos des conclusions du bilan de référence du RIE. Le bureau en charge du programme a ainsi pu intégrer à son projet de programme les grands enjeux environnementaux et les opportunités relevées.
- Le programme a fait l'objet d'une analyse générale selon les critères environnementaux définis en phase 1. Les remarques et recommandations qui ont été faites lors de cette analyse ont permis d'adapter les fiches projets en fonction.

Les documents qui suivent présentent une analyse du projet de programme tel qu'il se présente après ces deux étapes. Les remarques et recommandations déjà faites au bureau d'études ont été, d'une part, intégrées dans la dynamique de développement des projet et se trouvent, d'autre part, dans les différentes fiches projets du programme. Les différents détails sont disponibles pour l'administration en charge de la rédaction des Cahiers Spéciaux des Charges des différents projets.

6. Structuration de la phase 2

L'analyse RIE suit la trame suivante :

- . [Document 5](#) : présentation synthétique du projet de programme du Contrat de Quartier Durable
- . [Document 6](#) : Analyse de la concordance des objectifs du projet de programme avec ceux des plans et programmes pertinents au regard du périmètre (régionaux, communaux, locaux...)
- . [Document 7](#) : Analyse environnementale du projet de programme et tableau de synthèse par projet

L'analyse environnementale du programme est réalisée par thématique et par critères définis dans la phase 1 selon les principes ci-dessous :

Mesure	Description
Effet	Description des effets de la mesure. Ils peuvent être positifs, neutres ou négatifs.
Impact / portée de la mesure	L'impact de la mesure peut être soit <ul style="list-style-type: none">- Global, s'il touche l'ensemble de la population ou de la superficie du projet- Limité, s'il n'en concerne qu'une partie (ex : un espace public, un groupe de bâtiments, une tranche de la population...)
Permanence / durée de l'incidence	La mesure peut être permanente ou temporaire, réversible ou irréversible

Pour chaque critère il s'agira :

- De vérifier que les grands enjeux du bilan de référence ont été pris en compte
- De mettre en valeur des points d'attention ou les éventuelles incidences négatives du projet de programme
- Le cas échéant de faire des recommandations qui pourront ensuite être prises en compte lors de la rédaction des cahiers des charges pour la phase opérationnelle du CQD.

7. Méthode d'analyse des incidences

La méthode d'analyse est la suivante :

Analyse détaillée

Pour chaque projet une note a été attribuée par critère (définis dans la phase 1 du RIE) en fonction de l'incidence du projet :

+	Incidences positives
o	Incidences neutres / absences d'incidences
-	Incidences négatives
?	Point d'attention ou de vigilance sur le projet

Exemple : extrait du tableau d'analyse du projet 1.4

Thème	critères	Bilan de référence	Enjeux majeurs du bilan de référence et opportunités liées au périmètre			
	Cycle de l'eau		La désimperméabilisation est à développer au maximum, ainsi que l'accueil de la nature au niveau des bâtiments (toitures vertes, façades vertes liées au sol, accueil de la faune...) Les espaces publics sont à végétaliser au maximum afin de développer le réseau écologique et l'accueil de la faune et de la flore tout en permettant une gestion plus naturelle des eaux de ruissellement (arbres en voirie avec pieds protégés, rues-parc, végétalisation des espaces de mobilité délaissés...) et une régulation du micro-climat (diminution des îlots de chaleur...).	Imperméabilisation d'une partie de la parcelle	-	Le terrain étant situé en zone d'aléa d'inondation moyen, il est nécessaire de prévoir des dispositifs de gestion des eaux de pluie à l'échelle de la parcelle et d'éviter le rejet d'eaux de pluie à l'égout --> Installation d'une citerne collectant les eaux de pluie lors de la construction, et maximiser sa réutilisation au sein du bâtiment...
	Changements climatiques et résilience			Suppression d'un îlot de fraîcheur dans le quartier	-	

Dans tous les tableaux de cette phase 2 du RIE, les colonnes de gauche sont identiques et suivent le même ordre :

- Deux colonnes reprennent la thématique puis le critère
- Une colonne reprend la couleur attribuée au bilan de référence (cf. phase 1)
- Une colonne décrit les impacts du projet sur le critère
- Une colonne reprend la note attribuée selon les incidences du projet (voir ci-dessus)
- Une dernière colonne reprend les recommandations spécifiques au critère pour le projet

Synthèse des incidences

Une synthèse des conclusions issues de ces analyses est présentée dans le document 7 :

- Un texte reprend les principales incidences et recommandations par thématique ;
- Un tableau reprend, par thématique et critère, l'ensemble des notes des différents projets et un bilan global qui s'y rapporte.

Au regard de l'évaluation de chaque critère, ce bilan a été réalisé en fonction du fait que l'ensemble des projets (projet de programme) a un impact global sur le critère : soit il l'améliore, soit il le détériore, soit il est neutre, ou encore il peut l'améliorer uniquement à certaines conditions. Ce bilan reprend le code couleur suivant :

	Détérioration du critère
	Recommandation ou vigilance sur le projet
	Amélioration du critère
	Sans impact ou impact minime ou neutre

Thème	critères	Bilan des critères	Projet 1.1. - Salle Polyvalente	Projet 1.2. - Maison du Bien-être	Projet 1.3. - Logements Tazieaux (CLTB)	1.4. - Acquisition d'immeubles abandonnés	3.1. - Chaîne de placettes conviviales	3.2. - Axe Doux Chaussée de Merchtem/ rue 4 Vents	3.3. - Parc de la Fonderie	3.4. - Place des Etangs Noirs	4.1. - Jobscoach de proximité	4.2. - ISP Commerce	4.3. - Accompagnement scolaire 12-18 ans	4.4. - Rénovation R+ (location AIS)	4.5. - Projet Pilote CLTB	4.6. - Appels à projets "un quartier durable"	4.7. - Appels à projets "un quartier durable"	CCL des incidences
Diversité de l'offre de logements	Adaptation des logements en fonction des besoins		0	0	+	+	0	0	0	0	0	0	0	+	+	0	0	
	Développement de logements sociaux		+	+	-	+	0	0	+	+	0	0	0	+	+	0	0	
	Création de logements sociaux		+	+	-	0	+	+	+	+	+	+	+	0	0	+	+	
	Solutions innovantes à l'habitat		+	0		+	0	0	0	0	0	0	0	+	+	0	0	

Extrait du tableau d'analyse globale

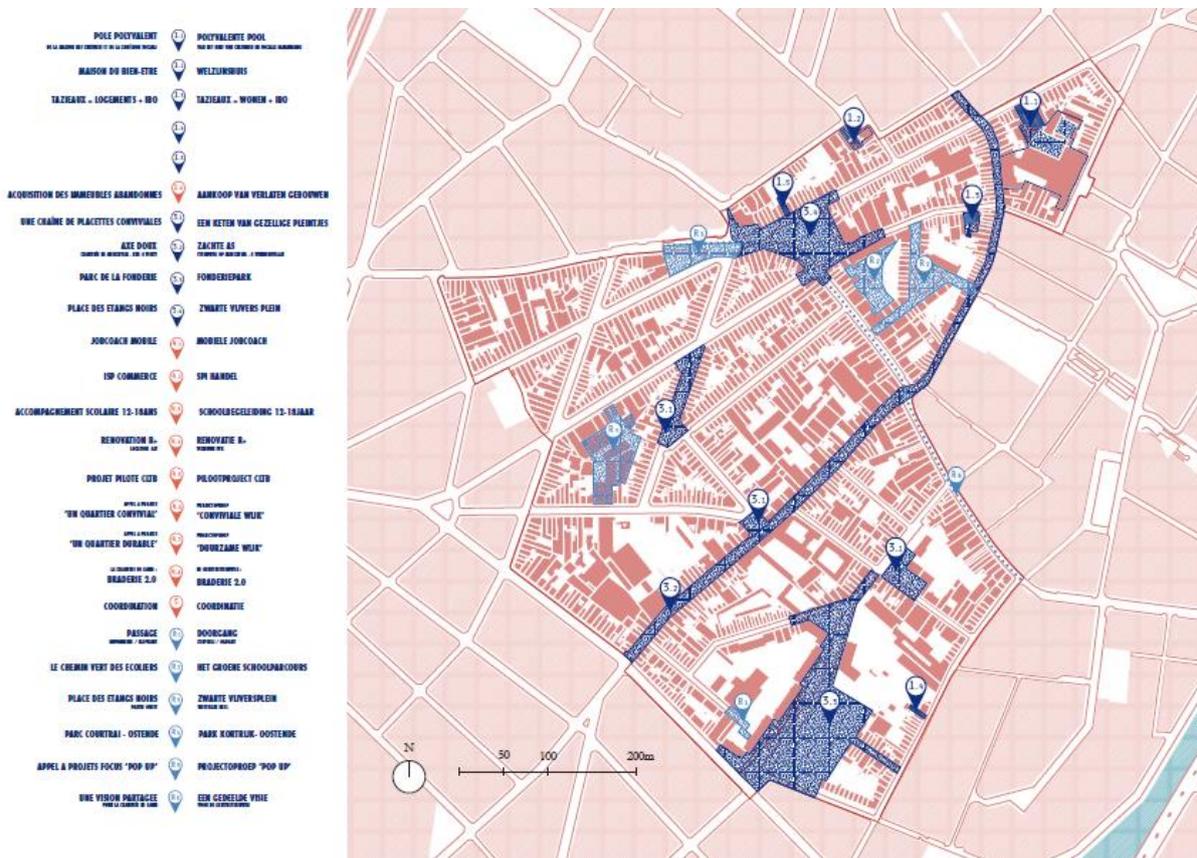
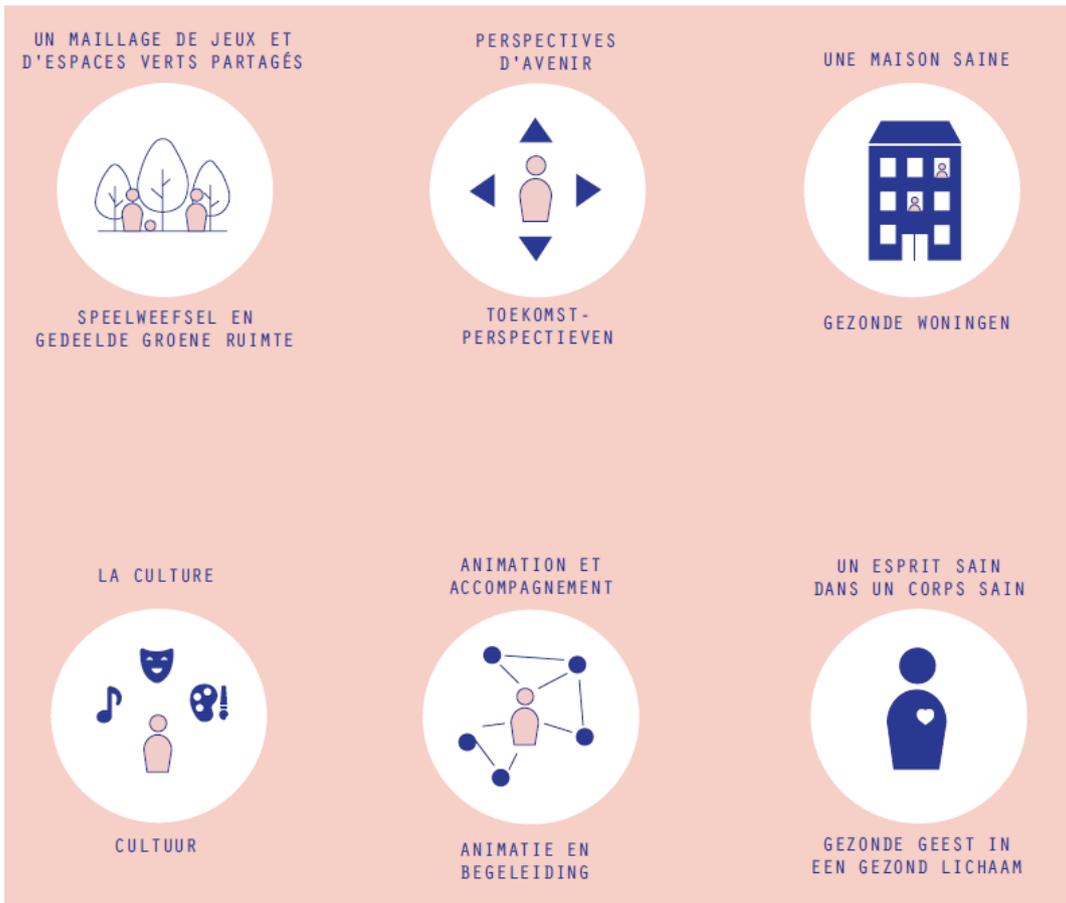
DOCUMENT 5 : PRÉSENTATION DU PROJET DE PROGRAMME ET DES PRINCIPALES ALTERNATIVES ÉTUDIÉES

Les grands principes liés au projet de programme

Sur base des enjeux identifiés dans le diagnostic ainsi que des rencontres citoyennes, les grands objectifs transversaux au projet de programme sont les suivants :

- Réduire le décrochage scolaire
- Lutter contre la drogue
- La santé mentale
- Participation permanente
- Développer une passion
- Emploi et revenu
- Le dynamisme économique et la production
- Lutter contre la pauvreté des enfants
- Stimuler la rencontre
- Un réseau associatif mieux connu
- Alimentation saine
- Etendre l'offre de sports gratuits
- Lutter contre la fracture numérique
- Des logements abordables
- Lutter contre l'insalubrité
- Accessibilité intégrale
- La différence selon le genre (dans l'espace public)
- Réduire l'empreinte de la voiture
- La promenade verte des écoliers
- Des terrains de jeux variés
- Renforcer le réseau vert

Pour rappel, le projet de programme doit répondre à l'ordonnance relative aux Contrats de Quartier Durable (création de logements...).



Projet de programme © PTA

Les projets

Logements

Construction ou rénovation 16 à 19 logements à vocation abordables et accessibles et de typologies innovantes :

- Projet 1.3 – création de 5 à 6 logements abordables sur le modèle du CLTB ;
- Projet 1.6 – une douzaine d'immeubles dégradés et /ou inoccupés identifiés pour potentielle acquisition en vue de leur rénovation ou d'un nouveau développement (liste non-exhaustive).

Le programme prévoit en outre un projet de service aux propriétaires sous condition de remettre les logements en gestion locative à une AIS (objectif de 7 logements) (Projet 4.4) et un programme d'aide à la rénovation (comprenant des primes et une prise en charge de la rénovation) sur le modèle du CLTB pour 4 à 5 logements pilotes pour favoriser la rénovation des logements du quartier (Projet 4.5).



Certains bâtiments concernés – projet 1.3 à gauche et 1.6 à droite © PTA

Equipements

2 Equipements à destination de la petite enfance, de la jeunesse, des publics « oubliés » (jeunes filles) et des nombreuses associations du quartier :

- Projet 1.1. – Pôle polyvalent (MCCS)
- Projet 1.2. – Maison du bien-être



Bâtiments concernés – projet 1.1 à gauche et 1.2 à droite © PTA

Espaces publics

3 opérations d'intervention sur l'espace public :

- Projet 3.1. – Aménagement d'une « chaîne de placettes conviviales » pour développement d'espaces verts et de jeux en continuité par 3 espaces : Quatre-Vents/Courtrai, Borne/Colonne , Carpe ;
- Projet 3.2. – Réaménagement partiel de la chaussée de Merchtem et rue des Quatre-Vents en un axe doux ;
- Projet 3.3. – Réaménagement du parc de la Fonderie, comportant des espaces verts, des infrastructures sportives et ludiques, améliorant la connexion avec le Musée de l'Industrie et du Travail, créant des espaces culturels, de loisirs, potagers, ... ainsi qu'une place devant l'école Klimpaal et le réaménagement des jardins devant le complexe du Foyer Molenbeekois ainsi que la rue de l'Eléphant ;
- Projet 3.4. – Réaménagement de la place des Etangs Noirs pour la création d'une zone végétalisée, apaisée, confortable et comportant une gestion intégrée des eaux pluviales.

Apaisement du quartier

L'apaisement du quartier passera principalement par le projet 3.2 qui vise à aménager un axe doux sur la chaussée de Merchtem et rue des Quatre-Vents afin d'y mettre en valeur les usagers faibles et favoriser la verdurisation d'un couloir écologique.

Le projet 3.1. participe aussi à l'apaisement du quartier en favorisant la mobilité douce ainsi que le 3.4. en réduisant l'empreinte de la voiture dans l'espace public sur la Place des Etangs Noirs.

La succession de placettes conviviales de ce projet 3.1 a également l'ambition de créer des espaces verts publics reliant de manière continue la place des Etangs Noirs au parc de la Fonderie.

Le projet 4.8 prévoit une « braderie 2.0 » axée sur la durabilité sur la chaussée de Gand tous les premiers samedis du mois. Pour permettre aux activités prévues de s'y dérouler, la chaussée sera temporairement interdite aux voitures : les visiteurs et riverains pourront donc découvrir cette zone

piétonisée le temps de la braderie (permettant un premier pas vers un changement de mentalité concernant les évolutions futures de mobilité).

Déploiement des associations locales

Le programme prévoit plusieurs actions socio-économiques qui ont comme objectif commun de favoriser l'intégration socio-professionnelle et l'accrochage scolaire ainsi que la cohésion sociale et ce en collaboration avec les acteurs et associations locales :

- Projet 4.1. – Job coach de proximité avec comme public cible les jeunes « NEED »
- Projet 4.2. – ISP Commerce pour offrir des opportunités de stages, formation, emploi auprès des chercheurs d'emploi du quartier dans le secteur commercial
- Projet 4.3. - Accompagnement scolaire des 12-18 ans pour favoriser l'accrochage et l'intégrations scolaire
- Projet 1.2 – Permanences, soutien scolaire et psychologique à la Maison du bien-être, avec comme public-cible les filles/femmes.

Projets publics

Le CQD mettra à disposition des budgets pour des appels à projet autour des thématiques de la convivialité (opération 4.6) et la durabilité (opération 4.7) qui permettront de financer, tout au long du CQD, différents projets rentrant dans les critères décidés en commission de concertation.

DOCUMENT 6 : ANALYSE DE LA CONCORDANCE DES OBJECTIFS AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES

Il s'agit en préambule de cette seconde phase de s'assurer de la concordance du projet programme du CQD avec les plans et programmes en vigueur qui ont été jugés pertinents au regard du territoire et des enjeux définis dans la phase 1.

Pour chacun des plans / programme retenu, l'étude qui suit s'attache à vérifier que les objectifs et le projet de programme du CQD sont cohérents avec ceux du plan / programme.

Plans et programmes	Pertinence pour le CQD
Plans internationaux	
Stratégie de l'Union européenne en faveur du Développement Durable (SDD de l'UE) – révision 2006	Non, intégré dans les plans inférieurs
Europe 2020, stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive	Non, intégré dans les plans inférieurs
Stratégie de la Biodiversité à l'horizon 2020 (2011)	Non, intégré dans les plans inférieurs
Directive européenne pour la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage (Directive Natura 2000) - 1992	Non, intégré dans les plans inférieurs
Plans nationaux	
Plan Fédéral de Développement Durable (avant-projet PFDD) 2009-2012	Non, intégré dans les plans inférieurs
Plans régionaux	
Plan Régional de Développement Durable - 2018	Oui
Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) démographique - 2013	Oui
Règlement Régional d'Urbanisme - 2006	Non
Code Bruxellois de l'Air, du Climat et de la maîtrise de l'Energie (COBRACE) - 2013	Non
Plan Logement - 2008	Non
Plan QUIET.BRUSSELS - 2019	Oui
Plan de Gestion des Ressources et des Déchets - 2018	Oui
Plan Nature - 2016	Oui
Plan de Gestion de l'Eau (PGE2) - 2016-2021	Oui

Plan Energie-Climat (PNEC) bruxellois - 2019	Oui
Plan taxi - 2017	Non
Plan Marchandise- 2013	Non
Plan Canal - 2014	Non, pas dans la zone
Schéma de développement commercial - 2008	Non
Stratégie Good Food - 2015	Oui
Stratégie Good Soil - 2020	En cours de réalisation
Le Programme Régional en Economie Circulaire (PREC) - 2016	Oui
Plan Régional de mobilité « Good Move » – 2019	Oui
Plan lumière régional	Non
Plan régional de politique du Stationnement (PRPS) – 2013 – nouvelle ordonnance et mis à jour prévue	Oui
Plans communaux	
Plans Particuliers d’affectations du sol (PPAS)	Non
Agenda 21 – Programme Action Climat 2012	Oui (pas/peu mis en œuvre)
Plan communal de mobilité (PCM) - 2008	Oui (ancien, adopté en 2011, devra être actualisé suite au plan Good Move)
Plan d’Action Communal de Stationnement (PACS) - 2015	Oui (ancien, adopté en 2015 et devra être actualisé suite au nouveau PRPS)
Plans locaux	
/	/

Conclusion

De manière générale, on notera que le CQD s’inscrit dans les différents objectifs et mesures des plans/programmes étudiés, tels que le PRDD, le PRAS, le PNEC, le plan Good Move, le Plan Nature et le PRPS.

Le CQD pourrait aller plus loin en ce qui concerne les thèmes de **l’économie circulaire** (si c’est le cas en matière d’emploi, ce ne l’est pas en matière d’usage et de traitement des ressources) **et de l’énergie** (impacts positifs attendus indirectement mais il ne s’agit pas d’un but en soi du programme ni du projet).

On relève également que le programme ne prévoit pas de création de nouvelle crèche ou de structure d’accueil de la petite enfance.

De plus, à part le projet Tazieaux (5 à 6 nouveaux logements), le programme ne prévoit que peu de création de nouveaux logements. La plupart des opérations de logements sont en réserve. Néanmoins, il permettra d’augmenter le nombre de logements abordables via des outils de reconversion de logements (location AIS et Projet pilot CLTB) et le rachat/revente d’immeubles abandonnés.

Enfin, quelques **recommandations** peuvent déjà être rédigées à ce stade :

- Attention générale à porter à l'utilisation des ressources (lors des rénovations, des projets d'espace public...);
- Mise en place de plans de gestion des espaces verts pour le réaménagement du Parc de la Fonderie et de la Place des Etangs Noirs, afin de ne pas voir les projets de végétalisation perdre de leur intérêt pour la biodiversité avec le temps ;
- Réaliser une étude sur la gestion de l'eau en lien avec le projet de réaménagement de la Place des Etangs Noirs afin de pouvoir en tenir compte dans les projets d'espaces publics du CQD ;
- Bien faire correspondre l'étude de la maille Molenbeek-historique à venir avec les propositions du CQD, pour les faire valider et en étudier les possibilités concrètes.

Ces recommandations sont reprises dans les fiches de projets du programme.

DOCUMENT 7 : ANALYSE DES INCIDENCES GLOBALES DU PROGRAMME DU CQD

D'une manière générale on observe que les grands enjeux du diagnostic (espace public comme pilier pour les interventions du CQD, réparation du tissu urbain, réponse aux problématiques socio-économiques, aux besoins de la jeunesse et l'inscription du quartier dans le maillage vert et bleu) ont été pris en compte et sont rencontrés par le projet de programme. Les incidences de celui-ci sont positives dans son ensemble et assez locales.

Les pages suivantes reprennent la synthèse de l'analyse des incidences du projet de programme, sous forme de tableau et de texte : pour chaque critère, les incidences prévisibles de l'ensemble du programme sont synthétisées, et les principales **recommandations et les considérations à prendre en compte lors de la phase opérationnelle du CQD** sont rappelées.

Population et logement

critères	Bilan de référence	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	3.1	3.2	3.3	3.4	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5	4.6	4.7	4.8	CCL des incidences
Adéquation offre / demande en logements		0	0	+	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	+	+	0	0	0	
Degré de soutenabilité de la densification		+	+	-	-	-	+	0	0	+	+	0	0	0	+	+	0	0	0	
Cohésion sociale		+	+		+	0	0	+	+	+	+	+	+	+	0	0	+	+	+	
Salubrité / biens à l'abandon		+	0	+	+	+	+	+	0	0	0	0	0	0	+	+	0	0	0	

Adéquation offre / demande

4 projets visent au développement de logements, pour la création/rénovation d'une grosse quinzaine de logements. Le programme propose différents types de projets (construction de logements, CLTB, rénovation pour location en AIS) et permettra donc a priori à un public varié d'y trouver logement.

Les recommandations suivantes peuvent être émises :

- En fonction des réalités des bâtiments existants (rénovation), préconiser le développement de logements adaptés ou adaptables aux PMR ;
- Le type de logement (locatif / acquisitif) devrait compléter l'offre disponible dans le quartier.

Degré de soutenabilité de la densification

Le programme vise de manière générale à l'amélioration de la soutenabilité de la densification, en ce que les projets concernés développeront des équipements de proximité, préconisent la rénovation, développent des espaces verts (création + agrandissement) et de la végétalisation des espaces publics... Trois projets proposent une nouvelle construction sur une parcelle vide soit le développement de nouveaux bâtiments de plus grandes ampleur que ceux actuellement sur les parcelles, allant à l'encontre de ce critère.

Cohésion sociale

Tant les projets de logements que ceux d'équipements et les appels à projet visent au renforcement de la cohésion sociale, entre autres grâce à la prise en compte de la diversité des publics : développement d'espaces à destination de tous les citoyens, mise à disposition de budgets pour les associations locales, entre autres actives sur la cohésion sociale, développement d'équipements pour les jeunes dans l'espace public, intégration de la question du genre dans l'espace public...

Salubrité / biens à l'abandon

Les projets de logements, d'équipements et d'espaces publics concernent la rénovation/reconstruction de bâtiments vétustes, ce qui impacte positivement la salubrité des biens du quartier ainsi que la qualité générale du tissu urbain.

Emploi

Les projets du pôle polyvalent, de la maison du bien-être, de la braderie 2.0 ainsi que les budgets socio-économiques et appels à projets devraient permettre à des associations, artistes et acteurs culturels locaux de pérenniser leurs actions et générer de l'activité professionnelle, ce qui aura un impact très positif dans le contexte actuel.

Les projets de formation et d'aide à l'apprentissage et d'accompagnement de la scolarité ainsi que le projet d'insertion socio-professionnelle permettront également d'améliorer l'employabilité des habitants du quartier qui en bénéficieront.

Les recommandations sont de favoriser les recrutements locaux en essayant spécifiquement de toucher les personnes au chômage de longue durée ou les jeunes "hors circuit" : priorité donnée, dans les nouveaux locaux créés, aux associations locales employant/formant des publics locaux, réalisation des travaux de rénovation et de végétalisation par une entreprise de réinsertion socio-professionnelle ou de formation (exemple de JST dans le CQD Stephenson)...

Mixité des fonctions

Ce critère est globalement peu impacté par le CQD actuellement. La création d'une cellule horeca et le projet d'ISP commerciale permettront de développer des fonctions autres que le logement et l'équipement.

Espaces verts

Plusieurs projets relatifs à des espaces verts sont prévus dans le programme : de nouveaux petits parcs de quartier à la place des Etangs Noirs, en intérieur d'îlot au pôle polyvalent, comme jardin et placette à la maison du bien-être et le plus large projet de réaménagement du parc de la Fonderie, qui permettra d'agrandir cet espace vert et de l'intégrer au quartier plus harmonieusement qu'actuellement.

En outre, les projets d'apaisement des espaces publics (placettes et chaussée de Merchtem) permettront le développement d'espaces publics végétalisés (formant continuité verte entre le Sippelberg au parc de la porte de Ninove), ce qui aura un impact fortement positif dans ce quartier en carence d'espaces verts.

Les recommandations pour ce critère sont :

- Maximiser la superficie d'espaces plantés dans l'espace public ;
- Augmenter la ludicité des espaces publics par de petits éléments ponctuels (hors modules de jeux), entre autres autour des écoles et équipements sur la rue Merchtem/Quatre-vents.

Alimentation durable

Ce critère souvent oublié n'est pas concrètement représenté dans le CQD mais représente un potentiel pour de nombreux projets du CQD. La principale recommandation est donc d'intégrer la thématique aux réflexions dans les projets incluant de la végétation, et de trouver des porteurs de projets qui pourraient assurer la gestion d'espaces ou végétaux de production au sein du quartier (parcs, placettes, voirie...).

Bien-être

La grande majorité des projets auront un impact positif sur ce critère, puisqu'un des enjeux principaux repose sur le fait de travailler sur la matérialité de l'espace public afin d'en améliorer la qualité pour tous les publics qui le fréquentent. Ainsi, la plupart des projets du CQD permettront de développer une dynamique positive en termes de bien-être et de sécurité dans le quartier.

Seul le projet de logements et IBO rue Tazieaux va à l'encontre de cela en bâtissant un espace utilisé comme jardin collectif de quartier.

Les recommandations suivantes peuvent être formulées :

- Prévoir, dans la mesure du possible, des espaces extérieurs aux logements développés ;
- Choisir les équipements ludiques à développer de manière cohérente avec les autres éléments ludiques du quartier afin d'offrir un panel d'équipement pour tous les âges et tous les genres et répondre au mieux à la carence.

Création de repère symbolique / paysage urbain

Les projets de rénovation et extension du parc de la Fonderie et du réaménagement de la place des étangs noirs permettent la mise en valeur de ces éléments importants constituant en partie le paysage urbain spécifique du quartier. Le travail sur la chaussée de Merchtem et sur les petits parcs vont également impacter positivement le paysage urbain du quartier, de par la végétalisation et l'apaisement développé, l'amélioration des vues depuis les logements sur l'espace public (arbres, rues végétales, végétalisation des toitures), ainsi que les améliorations en termes de mobilier urbain auront également un impact positif sur le paysage urbain local.

La principale recommandation est de réaliser les projets d'espaces publics en cohérence les uns avec les autres, afin de développer l'identité du quartier (placettes, rue Quatre-Vents/Merchtem, parc de la Fonderie/rue de l'Eléphant, place des Etangs Noirs).

Equipements

Accueil de l'enfance

Les projets ayant un impact sur ce critère sont d'abord le développement d'une garderie postscolaire dans le pôle polyvalent. Le projet socio-économique d'accompagnement scolaire aura logiquement également un impact positif sur les plus grands. Ensuite le développement d'une salle de psychomotricité et l'IBO du projet de la rue Tazieaux.

Autres équipements (santé / social / culturel / loisir)

Plusieurs autres équipements voient le jour grâce au CQD : pôle polyvalent et maison du bien-être. Ainsi, plusieurs associations dans le quartier auront la possibilité de pérenniser leurs activités grâce aux différents projets proposés.

Le projet d'axe doux sur Merchtem et les abords du parc de la Fonderie auront un impact positif sur les accès et la sécurité aux abords des différents équipements existants et à venir.

Concernant les loisirs, plusieurs équipements de ludicité sont prévus dans divers projets, ce qui devrait améliorer la réponse à la demande dans ce quartier très jeune. Il est important d'intégrer ces éléments ludiques dans le quartier de manière cohérente, en tenant notamment compte du maillage jeux de la région.

critères	Bilan de référence	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	3.1	3.2	3.3	3.4	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5	4.6	4.7	4.8	CCL des incidences
Accueil de l'enfance		+	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	
Autres équipements (santé / social /		+	+	0	0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	0	0	?	?	0	

Environnement

critères	Bilan de référence	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	3.1	3.2	3.3	3.4	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5	4.6	4.7	4.8	CCL des incidences
Cycle de l'eau		+	+	-	-	-	0	?	?	?	+	0	0	0	0	0	0	0	0	
Changements climatiques		+	+	-	0	0	0	?	+	+	+	0	0	0	0	0	0	?	+	
Faune et flore		?	?	0	0	0	0	?	+	+	+	0	0	0	0	0	0	?	0	
Maillage vert et bleu		0	+	-	0	0	0	+	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	
Sols, sous-sols		+	+	-	0	0	0	?	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	
Pollution de l'air		0	0	0	0	0	0	0	?	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	
Confort acoustique et vibratoire		-	-	0	+	0	0	+	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	
Energie		?	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	+	+	0	0	0	
Ressources		-	-	-	-	-	-	-	?	-	-	0	0	0	-	-	0	?	0	

Cycle de l'eau

Plusieurs projets visent à la désimperméabilisation du sol, qui aura a priori un impact positif sur le cycle de l'eau. Le seul projet qui construit un bâtiment sur une friche est le projet de logements Tazieaux. Les projets relatifs aux espaces publics dans le CQD pourraient avoir un impact sur le cycle de l'eau, mais relativement peu de cadre est donné dans le programme afin d'assurer la prise en compte de cette thématique. La recommandation principale est dès lors que tous les projets intègrent des réflexions en matière de gestion des eaux pluviales.

L'augmentation des activités et des logements fera augmenter les consommations d'eau de ville et les rejets d'eaux grises, mais de manière négligeable par rapport à l'ensemble du quartier.

Les projets de végétalisation et de plantation d'arbres auront un impact positif sur ce critère en ce que les plantes développées dans le quartier permettront l'évapotranspiration d'une partie de l'eau de ruissellement, et l'infiltration d'une autre partie dans les fosses de plantation par exemple. Sans permettre de gérer l'entièreté des eaux du quartier, l'impact est quand même à noter et permettra par ailleurs la sensibilisation des citoyens à la thématique.

Pour ce critère, les recommandations sont les suivantes :

- Dans les projets de bâtiments, il s'agira de viser l'exemplarité en matière de gestion de l'eau (stockage et temporisation de l'eau de pluie, réutilisation dans le bâtiment, limitation des consommations, réutilisation de l'eau grise et/ou de sa chaleur...);
- Il serait éventuellement pertinent de mettre à disposition d'une fontaine d'eau potable dans certains parcs ;
- Essayer, autant que possible, d'utiliser des eaux de pluie stockées pour l'entretien des espaces verts et des nouvelles plantations.

Changement climatique et résilience

De manière globale, la plantation d'arbres et les végétalisations dans les projets spécifiquement dédiés ou dans les différents aménagements auront des impacts positifs sur ce critère.

La recommandation suivante peut être formulée : favoriser les arbres, haies et arbustes dans les aménagements et les plantations.

Faune et flore

Les nombreux projets visant la désimperméabilisation et la végétalisation auront un impact positif sur ce critère.

Les recommandations suivantes ont été formulées :

- Maximiser la désimperméabilisation du sol et la coupler avec la gestion de l'eau de ruissellement ;
- Maximiser le CBS des projets, voire mieux, leur écopotential ;
- Préférer les plantes indigènes ;
- Pour les bâtiments, développer des toitures vertes intensives non accessible au public, comme vrai refuge dans ce quartier dense, et les mettre en lien avec des façades végétalisées dans la mesure du possible ;
- Pour les projets de végétalisation de l'espace public, assurer l'usage de plantes indigènes ainsi que d'espèce résistantes aux conditions locales intenses ;

- Prévoir des plans de gestion cohérents avec les végétalisations proposées pour assurer la pérennisation des aménagements et de leur intérêt pour la biodiversité ;
- Planter une variété d'espèces (évite la transmission des maladies, évite qu'ils soient tous touchés par des conditions climatiques particulières, augmente la biodiversité...)
- Installer des abris/habitats spécifiques à la faune locale.

Maillages vert et bleu

Les projets relatifs à la végétalisation des espaces publics auront un impact positif en termes de maillage, permettant, s'ils sont pensés de manière cohérente, à améliorer les connexions vertes au sein du quartier et en lien avec les éléments extérieurs à celui-ci.

Les recommandations liées à ce critère sont de :

- Englober les différents projets de végétalisation dans une étude générale afin d'en assurer la cohérence et de maximiser l'impact positif ;
- Développer des éléments de maillage pluie au sein des espaces publics du quartier.

Sols/sous-sols

Les projets immobiliers ont majoritairement comme impact la désimperméabilisation des sols et leur dépollution. Même si cela ne concerne pas toujours de grandes surfaces en un seul tenant, cela aura un impact positif dans ce quartier presque entièrement imperméable.

La création des logements Tazieaux va à l'encontre de cela.

Les recommandations suivantes concernent ce critère :

- L'augmentation de la qualité biologique, chimique et physique du sol de manière générale dans tous les projets (aération, décompaction, plantation, amendement...)
- Viser une désimperméabilisation maximale.

Pollution de l'air

Le critère étant un enjeu global au niveau de la Région, les projets portés par le CQD ne suffiront pas à réellement impacter le quartier, mais vont dans la bonne direction : apaisement des rues et favorisation des modes de transports doux, rénovation des logements donc diminution des consommations énergétiques et des émissions liées, développement de végétaux, sont autant d'éléments qui jouent, même de manière minime, en faveur d'une meilleure qualité de l'air.

Notons cependant que la création de logements ou d'activités sur des terrains actuellement vides augmentera nécessairement les consommations diverses et les rejets afférents : la pollution de l'air augmentera donc nécessairement, même si, au vu du faible nombre de nouvelles activités créées, elle devrait rester minime.

Les recommandations suivantes concernent ce critère :

- Optimiser l'isolation thermique des nouveaux bâtiments et des bâtiments rénovés pour en diminuer les besoins de chauffage ;
- Favoriser des installations de chauffage performantes, de dernières générations ;
- Développer, dans les différents bâtiments développés, des solutions de parkings pour vélos, vélo cargos et nouveaux modes de transports alternatifs à l'automobile individuelle.

Confort acoustique et vibratoire

Par rapport à ce critère, le principal projet ayant un impact est celui lié à l'apaisement des voiries, qui impliquera une diminution du bruit généré par les véhicules motorisés dans le quartier. Le développement du réseau de rues locales devra faire l'objet d'une étude de mobilité (par exemple l'étude CLM pour la maille Molenbeek-historique) pour éviter les reports de trafics problématiques dans le reste du réseau viaire.

Le développement d'activités dans le quartier, dans l'espace public, dans les espaces verts et dans les nouveaux locaux mis à disposition, pourrait avoir un impact négatif en termes de bruit. Les activités devraient dès lors respecter une charte et la signalétique devra permettre de sensibiliser les participants à ce critère. Le cas échéant, il faudrait prévoir une isolation acoustique intérieure suffisante, limitant les nuisances pour le voisinage. Concernant les parcs développés en intérieur d'îlot, la limitation de leur accès hors des heures des activités pourrait régler cet éventuel problème.

Une recommandation peut être faite dans le cadre de la réfection des voiries de façade à façade : choisir des matériaux non réverbérant et limitant la génération de bruit au passage des voitures.

Energie

Le fait de rénover des bâtiments aura un impact positif en termes de consommation d'énergie, mais les opérations de démolition/reconstruction, énergivores, sont nombreuses.

Comme pour le critère de la pollution de l'air : créer de nouveaux logements et activités sur des terrains actuellement non occupés augmentera nécessairement les dépenses énergétiques. Cette augmentation devrait rester limitée au vu du nombre de bâtiments créés par rapport à ce quartier très dense.

Les recommandations suivantes sont émises :

- Par apport aux nouveaux bâtiments ou aux rénovations : le choix des équipements d'éclairage devrait viser de minimiser les consommations électriques (LED, électroménagers efficaces, sonorisation des salles polyvalentes...) ;
- Les projets relatifs aux espaces publics devraient intégrer une réflexion sur l'éclairage et la consommation énergétique liée.

Ressources

De nombreux projets de bâtiments préconisent une démolition/reconstruction et ont donc un impact négatif sur ce critère : quantité importante de matériaux sortant et de matériaux entrant. Les impacts concrets seront à mesurer en fonction des projets concrets.

Les recommandations sont les suivantes :

- Pour les projets de végétalisation : utilisation de terre/amendements de réemploi (terres déblayées, substrat récupéré par ailleurs, compost local...) dans la mesure de la non-pollution des sols ;
- Pour les projets portant sur les espaces publics : l'importance de la gestion durable des matériaux est spécifiée dans les fiches. Elle devra être étudiée et optimisée. Si les espaces sont traités de manière cohérente au niveau des matériaux, il y aura lieu de conserver les matériaux "enlevés" en cas de désimperméabilisation ou de changement de revêtement afin de les

- réutiliser pour l'aménagement d'autres éléments (traversées piétonnes sécurisées par exemple), afin d'éviter l'usage de matériaux neufs si ces matériaux ont par ailleurs été enlevés ;
- Intégrer la réflexion de la gestion des déchets pour permettre le tri des déchets dans les poubelles publiques des espaces réaménagés ;
 - Organiser un repair café, développer un espace d'échange au sein du quartier (livres, objets, meubles, nourriture...), développer un compost dans certains parcs... ;
 - Dans le cas des démolitions : réaliser un inventaire des matériaux de déconstruction qui peuvent être réutilisés, réemployés ou recyclés pendant le projet ou au moins avant le chantier, optimiser la gestion des matériaux sortant en fonction de cet inventaire ;
 - Dans le cas de rénovations/constructions : choix de matériaux réutilisés/recyclés/recyclables/locaux/durables/labellisés pour les aménagements, maximisation de l'assemblage physique plutôt que chimique... ;

Transports en commun

Le diagnostic a démontré que cette thématique n'était pas problématique pour le quartier qui est très bien desservi en transports en commun. Les projets relatifs aux espaces publics intègrent les arrêts de bus présents.

On peut recommander de toujours considérer cette thématique lors de la réalisation concrètes des projets de réfection de voirie pour assurer les vitesses commerciales des bus concernés.

Circulation motorisée

La création de logements dans le quartier pourrait avoir un impact sur le nombre de véhicules à y stationner. Il est à noter que le quartier est extrêmement bien desservi en transports en commun et que le CQD valorise les déplacements en mode doux, ce qui devrait limiter fortement le nombre de voitures supplémentaires liées aux logements.

Les activités développées au sein du quartier et les locaux mis à disposition visent, a priori, un public plutôt local et ne devrait donc pas impacter négativement la circulation de manière démesurée.

Les recommandations formulées sont :

- Réaliser une étude de mobilité en amont des projets d'espaces publics pour évaluer les possibilités de réaménagement concrètes (faisabilité technique et impacts des changements de sens, impact sur la circulation, nécessité de nouveau schéma de circulation,...), en lien avec l'étude pour le CLM "Molenbeek-Historique" qui débutera cette année. Evaluer au regard de cette étude la faisabilité et la pertinence du choix de ces espaces et les propositions relatives aux plans de circulation ;
- Au vu de la bonne desserte, demander une dérogation pour diminuer le nombre d'emplacements de stationnement nécessaires au développement de nouveaux logements.

Vélo

Le projet d'apaisement des espaces publics joue fortement en améliorant le confort et la sécurité de déplacement des vélos dans le quartier.

Les recommandations sont les suivantes :

- Du stationnement vélo spécifique devra être développé aux entrées des écoles et équipements (dont emplacements pour vélos cargo) dans le cadre des réaménagement prévus ;
- Une borne de réparation vélo pourrait être placée dans le quartier ;
- Dans le cadre de la rénovation des logements : en fonction des réalités des bâtiments existants (rénovation), préconiser une entrée et un entreposage confortable des deux-roues.

Piétons/PMR

Le projet d'apaisement des espaces publics joue fortement en améliorant le confort et la sécurité de déplacement des piétons et PMR dans le quartier.

La recommandation principale relative à ce critère est de rendre les nouveaux bâtiments accessibles facilement aux PMR (idem, dans la mesure du possible pour les rénovations).

Alternatives à l'automobilité

Aucun projet ne prévoit, actuellement, d'éléments précis permettant de développer les alternatives à l'automobilité individuelle.

Lors de la réfection des voiries et des places publiques, certains emplacements de stationnement pourraient être supprimés pour y développer des points mobilités.